

pâturages, etc. On a relevé un problème qui figure depuis peu, au rang des toutes premières priorités chez les éleveurs; il s'agit de l'utilisation des pâturages par les cervidés.

C'est au nom des éleveurs de Colombie-Britannique que je demanderai donc au ministre d'examiner très sérieusement cette question. Peut-être est-ce déjà fait. Je sais que le ministre s'est penché là-dessus à la demande du comité consultatif des éleveurs de la province. Je lui demande donc que les deux postes de la station de recherche de Kamloops soient comblés afin que celle-ci demeure une station très utile aux éleveurs de Colombie-Britannique.

Il est une autre question très urgente pour les éleveurs qui utilisent des céréales fourragères en Colombie-Britannique, c'est l'aide à donner au transport des céréales. Je sais que cette question est actuellement à l'étude. Cependant, au cours des quelques minutes qui me restent, je tiens encore à redire que la situation est très sérieuse pour les utilisateurs de céréales fourragères de Colombie-Britannique.

Il existe de profondes iniquités, comme la collectivité rurale de Colombie-Britannique l'a fait ressortir et elles touchent spécialement le transport des produits agricoles de cette province, et c'est une question qui revient sans cesse.

Je vais indiquer l'une des raisons de ces préoccupations. Le grain destiné à l'exportation est transporté entre Calgary et Vancouver au tarif d'environ \$4 la tonne. Le grain à bétail destiné à être utilisé dans notre pays est transporté de Calgary à Vancouver au tarif de \$18 la tonne. Les subventions au transport du grain entre ces deux points s'élève à environ \$9.50 la tonne. Cela indique pourquoi les préoccupations des utilisateurs de grain fourrager en Colombie-Britannique sont des plus graves. En ce qui concerne cette question de politique, j'espère que, dans sa part de l'examen, le ministre veillera à ce que ce programme soit conservé soit sans sa forme actuelle soit sous une forme améliorée. Des mesures doivent être prises à l'intention des utilisateurs de grains fourragers en Colombie-Britannique.

Il y a quelques années, quand on a annoncé la politique qui devait supprimer les frontières provinciales en matière d'achat de grain fourrager, on avait pensé qu'un autre programme aurait été lancé pour améliorer la situation dans certaines régions de notre pays. On avait pensé à stimuler la production du grain dans les provinces maritimes. Il peut y avoir des terres disponibles à cette fin dans ces régions, mais je ne connais pas exactement la situation. Par contre, ce n'est pas le cas en Colombie-Britannique. Il y a peut-être des endroits autour de l'Okanagan où il serait possible de cultiver un peu plus le grain fourrager mais il n'y a en fait pas assez de terres disponibles pour cela en Colombie-Britannique. Par conséquent, nous sommes très impatients que le programme de subventions au transport du grain fourrager continue à être appliqué de façon que les utilisateurs de cette variété de grain en Colombie-Britannique puissent survivre de bien meilleure façon.

Ce sont là toutes les remarques que je voulais faire. Je pense que l'on ne va pas tarder à venir nous chercher.

Le vice-président: Le député de Saint-Hyacinthe a la parole.

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, j'entends que l'on frappe à la porte. Je me demande si l'on a l'intention de poursuivre.

Subsides

Le vice-président: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander qu'on reprenne l'étude de cette résolution plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Il serait de l'intérêt de la Chambre de reconnaître que nous avons agi ainsi pour être prêts quand on viendra nous chercher, ce qui devrait intervenir à tout instant, et que, plus tard aujourd'hui, la même opération se déroulera afin de ramener cet important comité et de lui permettre de reprendre la séance.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce serait pour nous une excellente occasion pour présenter un grief, mais il faut peut-être mieux nous abstenir vu le climat chaleureux qui règne à la Chambre des communes aujourd'hui. Mais l'occasion est quand même belle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne pourrions-nous pas rester assis quelques instants?

● (1750)

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

[Traduction]

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-89, loi modifiant la loi anti-inflation—Chapitre 98.

M. l'Orateur: Peut-être la Chambre acceptera-t-elle de se former de nouveau en comité plénier pour que le député de South-Shore (M. Crouse) puisse occuper le fauteuil et signaler qu'il est 6 heures.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT

La Chambre, formée en comité des subsides sous la présidence de M. Crouse, reprend l'étude d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 mars 1977, en conformité des dispositions de l'article 58 (9) du Règlement.

Agriculture—Crédit 1^{er}.

Il est résolu qu'une somme n'excédant pas \$35,451,000 soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 (moins le montant voté en crédits provisoires) comme il suit: